

Volontariat international



Comment ça marche ?

Le volontariat, engagement citoyen existe sous diverses formes. A travers des associations ou des organismes publics, il permet de combiner un engagement individuel avec un projet collectif d'intérêt général. Le volontariat assure une couverture sociale, une indemnité, une prime de réinsertion et une formation. Il protège la personne pendant la mission. Il n'y a pas de contrat de travail. Contrairement au bénévole, qui garde son statut (de salarié, étudiant ou retraité), le volontaire s'investit à temps plein, entre 1 et 6 ans, pour une mission ciblée.

Il faut avoir entre 18 et 28 ans, avoir la nationalité française ou européenne, être en bonne condition physique, avoir un casier judiciaire vierge et être en règle avec le service national.

Après la sélection de votre candidature, vous êtes mis en relation avec un organisme administrateur.

En fonction du pays et sans différenciation de niveau d'études le volontaire international est payé entre 1200 et 2500 euros net par mois, couverture sociale comprise. Cette redistribution comporte une partie fixe (660 euros) et une partie modulable en fonction du lieu. Ces dédommagements sont exemptés de charges sociales et d'impôts sur le revenu.

En France, la [semaine de la solidarité](#) internationale permet de sensibiliser au développement durable et à la solidarité internationale la 3ème semaine de novembre.



Les différents types de volontariat international

Le service volontaire européen (SVE)

Le volontaire âgé de 18 à 30 ans, exerce une mission d'intérêt général, à but non lucratif entre 2 et 12 mois en Europe. Les activités concernent les domaines culturels, l'environnement, le social, le sanitaire. Cette expérience permet de découvrir une nouvelle culture et de développer ses compétences professionnelles. Avant de partir, et une fois à l'étranger, les candidats suivent une formation culturelle et linguistique. Les frais sont assurés par le programme européen JEUNESSE ET ACTION.

Le volontariat en entreprise (VIE)

Pour accomplir une mission professionnelle à l'étranger, entre 6 et 24 mois, à la demande d'une entreprise, les candidats doivent être qualifiés et mobiles. Les secteurs bancaires, automobiles et de l'énergie recrutent davantage. Le volontaire peut chercher sa mission spontanément auprès d'entreprises ou consulter les offres sur le site du [CIVI](#) (Centre d'Information sur le Volontariat International)

Les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, le Japon, la Roumanie, l'Italie, le Maroc et l'Espagne sont les pays qui accueillent le plus.

UBIFRANCE (devenu [Business France](#)) est l'organisme administrateur du VIE - Tél : 0810 817 817 (prix d'un appel local)

Le volontariat international en administration (VIA)

Le VIA relève du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes ou de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique selon les missions.

MAEE	DGTPE
Missions de 12 mois	Missions de 16 mois
Renouvelable une fois dans la limite de 24 mois	
Affectation dans une chancellerie, un établissement culturel, un service scientifique et technique, un organisme parapublic, un laboratoire ou institut de recherche public étranger...	Affectation dans un service économique et commercial d'une ambassade de France ou d'une chambre de commerce et d'industrie française à l'étranger

[Le volontariat de solidarité internationale \(VSI\)](#)

Les candidats doivent être majeurs, compétents et ressortissants de l'Union européenne. Le VSI repose sur un contrat avec une ONG, d'urgence humanitaire ou de développement, ou une association reconnue par le ministère concerné. Ce contrat dure au plus 2 ans (on ne doit pas dépasser 6 ans de temps cumulé). Les missions ont lieu surtout en Asie, Amérique latine et Afrique.

[Le contrat d'insertion dans la vie sociale \(CIVIS\)](#)

Face aux difficultés particulières d'insertion professionnelle, les jeunes de 16 à 25 ans, porteurs d'un projet social ou humanitaire, peuvent postuler au CIVIS. Il dure 1 an et est renouvelable. Il est conclu avec les missions locales ou les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation). Le CIVIS concerne ceux qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum 12 mois au cours des 18 derniers mois. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Le CIVIS est réservé aux organismes de droit privé à but non lucratif (association, syndicat, congrégation religieuse...).

Portail web de la DOSIP onglet "[solidarité développement humanitaire volontariat](#)"

Informations: www.travail-solidarite.gouv.fr